

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mai 2022

* * * *

L'an deux mil vingt-deux le 20 juin le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Madame Emeline BOURDAT BRISSEAU, Maire.

Présents : BAGGIO Jean-Marie, HENRY Christine, CHAPUS Benoit-Joseph, LELEU Pascal, LAPORTE François, MAURI Fabienne, PALLUET Laurence, CALISTO David, PEETERS Stéphanie, BUREAU Olivier, LEROY-LANSARD Pierre, BLIMON Rachel.

Absents excusés :

BOUCHONPEAUCELLE Isabelle pouvoir Jean-Marie BAGGIO
L'HOMME Céline pouvoir à Pierre LEROY-LANSARD
SICHE Delphine pouvoir à Stéphanie PEETERS
DAVID Sylvie
MARIE Berty
LASSALLE Jérôme

Secrétaire de séance : Rachel BLIMON

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil : aucune observation n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1 - Cotisations AMG/AMF et AMR :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France ainsi qu'à l'Association des Maire de France et de Gironde.

Le conseil municipal vote à l'unanimité de renouveler son adhésion annuelle aux organismes suivants :

- Association des Maires Ruraux : 110€
- Association des Maires de Gironde et de France : 435,82€

2 - Dématérialisation des délibérations :

Après échange avec l'assemblée présente, Madame Le Maire valide la dématérialisation mais exprime le souhait de conserver l'affichage papier sur les panneaux de la mairie pour permettre à chacun d'accéder aux informations et limiter la fracture numérique.

Monsieur Jean-Marie BAGGIO explique les statistiques de la page Facebook « Génissac Village », et informe l'assemblée que 10 % des 380 abonnés sont des âgés de plus de 65 ans montrant ainsi l'irrégularité des connexions selon les âges.

Mr Olivier BUREAU, interpelle également sur les panneaux d'affichage et demande si les panneaux installés au Port peuvent être également mis à jour.

Mme Christine HENRY demande si ces panneaux sont des panneaux d'affichage officiels pour les utiliser.

Une réponse sera apportée lors d'une prochaine assemblée.

N'ayant plus de question à ce sujet, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la mise en place de la dématérialisation tout en accord avec le souhait de conserver les supports papiers des panneaux d'affichage.

3 - Convention de servitude avec ENEDIS :

Ce sujet n'amène aucune question et le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer une convention de servitude de passage sur notre parcelle AC 692 rue de Majesté pour le raccordement du lotissement Léo Drouyn.

4 - Désignation d'un correspondant intempéries :

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne à l'unanimité que Mr Pascal LELEU pour être le correspondant intempéries dont le rôle est de faire le lien sur le terrain entre les différents gestionnaires de réseau.

5 - Contrat Emprunt :

Le sujet a déjà été abordé avec la secrétaire Générale, madame Fabienne LABEYLIE, et le retour des banques a été un accord avec taux variable. Mme le Maire ainsi que le conseil municipal ne sont pas favorables à la proposition. Madame le Maire précise attendre le 30 juin pour voir si les banques proposeront un taux fixe.

Madame Rachel BLIMON évoque la proposition de passer par un courtier afin de voir si l'on aurait les mêmes propositions.

Madame le Maire demande au conseil municipal à contractualiser un emprunt de 300 000 € pour l'achat de la propriété Guérineau, pour rappel cette opération est prévue au BP.

Madame le Maire informe que dès l'accord d'une banque le conseil municipal sera réuni.

6 - Aménagement des horaires du service technique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les horaires d'été du service technique comme suit 7h00-14h00.

Informations :

Point voirie

Madame le Maire donne la parole à Mr Pascal LELEU, sur les besoins de réparation de la voirie et des voies de circulation.

Après avoir fait un tour d'horizon sur les routes communales de Génissac et de leur état, il a été relevé que deux routes sont prioritaires : la Route de la Palus et la Route du Pont Moulonais.

Le choix a été de réaliser de point à temps en enrobé projeté sur ces deux routes, mais qui nécessite avant un travail préparatoire.

Le devis obtenu pour la réalisation de curage des fossés, dérasement et évacuation des terres est de 14 280,00 euros.

A cela s'ajoute la réalisation de point à temps en enrobés projeté pour la somme de 22 500,00 euros.

Soit un total de 36 780,00 euros pour réparer ces deux routes.

Accessibilité du monument aux morts

Monsieur Leleu explique que la commission voirie a également travaillé sur l'accessibilité du monument aux morts (obligatoire depuis 2005).

Après réalisation de devis pour la création d'un espace pavé sur les chemins d'accès ainsi que sur l'esplanade, la société MSTP à Cubnezais a été choisie et effectuera ces travaux prévu le 16 janvier 2023 (pris sur le budget 2022) pour un montant TTC de 34 027.44 euros.

La commission environnement va s'allier avec la commission voirie pour l'espace vert du monument aux morts.

Courrier des conseillers départementaux au sujet du fauchage raisonné

Madame le Maire nous informe qu'un courrier concernant le « Fauchage raisonné » a été envoyé par le Département, repris par les conseillers départementaux du secteur, notamment sur la dangerosité que peut entraîner cette absence de fauchage régulier et la nécessaire substitution des communes pour pallier ce manque.

Annulation-report soirée sénior

Madame le Maire nous informe aussi que la soirée des séniors a été annulée en prévention de la canicule et est reportée au 08/07/2022 à 18h00.

Point subventions

Madame Henry informe que les attributions des subventions sont en cours et que trois associations vont être rencontrées afin d'avoir plus de précisions sur leur demande.

Cabinet conseil PLUHD

Madame le Maire nous informe qu'une permanence au 28/06/2022 d'un créneau de 1h00 sera disponible (rencontre entre élus avec un cabinet pour savoir « que fais-t'on pour le territoire pour le PLU de 2025 à 2035 »).

Point Magazine Genissac Village n°3

Monsieur Baggio informe que le rétro-planning du bulletin n°3 devrait arriver le 05/09/2022. Pour cela, un retour des articles devra être envoyé au plus tard le **05/08/2022**.

Point cambriolage des ST

Madame le Maire informe aussi que suite au cambriolage, la gendarmerie a retrouvé le véhicule volé. La mairie attend de voir l'état de la voiture pour voir si elle est récupérable. Le petit matériel quant à lui été racheté rapidement pour faire face aux besoins.

Madame Mauri informe qu'une réunion d'information avec la Cali est prévu le 30/06/2022 concernant la fibre.

Monsieur LEROY LANSARD rappelle qu'une journée travail de l'ensemble des commissions doit être calée.

Madame le Maire remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 21h08.